

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 171:2002

### **Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'infrarouge - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée**

Persönlicher Augenschutz -  
Infrarotschutzfilter -  
Transmissionsanforderungen und  
empfohlene Verwendung

Personal eye-protection - Infrared filters -  
Transmittance requirements and  
recommended use

03/2002



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 171:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 171:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

## Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'infrarouge - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée

Persönlicher Augenschutz - Infrarotschutzfilter -  
Transmissionsanforderungen und empfohlene Verwendung

Personal eye-protection - Infrared filters - Transmittance  
requirements and recommended use

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 20 janvier 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

## Sommaire

Avant-propos.....	3
1 <b>Domaine d'application</b> .....	4
2 <b>Références normatives</b> .....	4
3 <b>Termes et définitions</b> .....	4
4 <b>Désignation et identification</b> .....	4
5 <b>Exigences</b> .....	4
5.1 <b>Généralités</b> .....	4
5.2 <b>Exigences relatives au facteur de transmission</b> .....	5
5.3 <b>Oculaires avec reconnaissance accrue des couleurs (optionnel)</b> .....	5
5.4 <b>Oculaires avec réflexion accrue dans l'infrarouge (optionnel)</b> .....	6
<b>Annexe A (normative) Quotient d'atténuation visuelle relatif pour la reconnaissance des feux de signalisation</b> .....	7
A.1 <b>Définition du quotient d'atténuation visuelle relatif pour la reconnaissance des feux de signalisation</b> .....	7
A.2 <b>Fonctions spectrales pour le calcul du facteur de transmission dans le visible et des quotients d'atténuation visuelle relative</b> .....	8
<b>Annexe B (informative) Guide pour le choix et l'utilisation</b> .....	9
B.1 <b>Généralités</b> .....	9
B.2 <b>Filtres avec une reconnaissance accrue des couleurs</b> .....	9
B.3 <b>Filtre avec réflexion accrue dans l'infrarouge</b> .....	9
<b>Annexe C (informative) Incertitude de mesure et interprétation des résultats</b> .....	10
C.1 <b>Rapport d'essai et incertitude de mesure</b> .....	10
<b>Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE</b> .....	12

## Avant-propos

Le présent document (EN 171:2002) a été préparé par le CEN/TC 85 "Équipement de protection des yeux", dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Le présent document doit être mis en application au niveau national, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **Septembre 2002** et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **Septembre 2002**.

Le présent document remplace EN 171:1992

Le présent document a été établi dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directives(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe **ZA** informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Dans la présente norme, l'annexe A est normative et les annexes B et C sont informatives.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre le présent document en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.